

06 59 77 34 12 (Marie-Laetitia)06 03 47 18 49 (Gwenaëlle)

www.assoartis.com

à bientôt!

## FICHE D'INSCRIPTION THÉÂTRE 2024 - 2025

INFORMATIONS	ADHÉRENT(E)	)				
NOM(s) / PRÉNOM(s) : (personne(s) inscrite(s) au(x) cours)						
POUR LES MINEURS  NOM / PRÉNOM (RESPONSABLE LÉGAL - PARENT)						
NOM / PRÉNOM (RESPONSABLE LÉGAL - PARENT)						
Date(s) de naissance :	/ /		/ /		/ /	
Adresse :						
eléphone 1 :			Téléphone 2 :			
E-Mail 1 :			E-Mail 2:			
LES ATELIERS TH		DIS <b>OU</b>	VENDREDIS	SAUC	HOIX)	
Professeur : Peggy LARCHER Mardi			Vendredi			
Enfants (primaire) de 7 à 10 ans : 17h30 à 18h30			Enfants "éveil" (4-6 ans) : 16h45 - 17h30			
Ados (collège-lycée) à partir de 10 ans : 18h30 - 20h00			Enfants (primaire) de 7 à 10 ans : 17h30 à 18h30			
Adultes : 20h30 - 22h00			Ados (collège-lycée) à partir de 10 ans : 18h30 - 20h00			
À noter : Pour les familles qui inscrivent plusieurs e Les ateliers débutent le mardi 24 septemb	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
ADHÉSION, COT	ISATION, RÉGL	_EMEN	Т			
1/ Adhésion à l'association:	Individuelle (35 €)		Famille (50 €)			
2/ Cotisation Théâtre :	Enfants (210 €)		Ados (270 €)		Adultes (270 €)	
Je règle :	Par virement RIB ARTIS:	8376.154	Avec 1 chèque		En 3 chèques	
	FR76 1310 6005 0020 0021 AGRIFRPP831	03/0 134			noter : en cas de paiement ôts se font début octobre,	
Plus d'informations, co bénévoles du bureau A	e :	Informations complémentaires pour mon règlement :				



## RÈGLEMENT ET DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :
Responsable légal de :
autorise la prise de photos, vidéos et la publication de photographies des spectacles de théâtre dans le cadre de la promotion des activités théâtre de l'association Artis.
Je m'engage aussi en tant qu'adhérent(e) ou responsable légal d'un(e) adhérent(e) à suivre quelques principes de vie que nous rappelons ci-dessous :
ARTIS est une association loi 1901 qui propose des cours de théâtre accessibles à toutes et tous.
Dans ce cadre, tout(e) participant(e) aux ateliers ou les responsables légaux peuvent être amené(e)s à participer aux activités annexes : décors, costumes, recherche d'accessoires, montage et démontage des décors, affichages et publicité, éclairage, musique, nettoyage, rangement etc pour l'organisation des spectacles en priorité.
Chaque adhérent(e) s'engage à montrer sa bonne volonté en faisant de son mieux en toutes circonstances.
Tout manquement aux règles de vie des groupes peut faire l'objet d'une exclusion aux ateliers.
Tout retard ou absence doivent être signalés le plus tôt possible directement au / à la professeur.
L'association communique des informations par mail et met également à disposition un groupe Whatsapp afin de faciliter les échanges. Ces deux supports de communication pourront être utilisés pour échanger.
Nous demandons aussi aux parents accompagnateurs de déposer leur(s) enfant(s) aux ateliers directement auprès du/de la professeur qui se charge ensuite d'effectuer l'appel des participant(e)s.
Je suis informé(e) que les spectacles se dérouleront les 28 et 29 juin 2025 (sauf circonstances exceptionnelles).
Date :
Signature :